

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 JANVIER 2021
A 20h00**

Canton de St André de l'Eure

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi vingt-neuf janvier à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipal en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire. Au vu de la crise sanitaire de la Covid 19 cette séance du conseil s'est fait à huis-clos. Présents : Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Christian REVEL, Richard BUHAN, Marise HELLARD, Franck ISABELLE, Isabelle TOUZEAU, Pierre GIMONET, Bertrand PILET, Laurent TOUCHE, Michael GEERAERT-HABERT. Secrétaire de séance: Richard BUHAN Convocation/affichage : 25/01/2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité du procès-verbal du 27/11/2020.

Délibération 01-2021 : Renouvellement des représentants au COPIL Natura 2000 : La délibération portant renouvellement des représentants au COPIL Natura 2000 avec comme représentant élu titulaire : Monsieur Richard BUHAN et comme représentant élu suppléant : Monsieur Bertrand PILET est adoptée à l'unanimité

Délibération 02-2021 : Convention SIEGE/Commune pour le remplacement des lampes rue Grande en LED : Délibération adoptée à l'unanimité pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications après signature de convention. Participation évaluée : En Investissement: 6 666.66 € + En fonctionnement: 0.00 €

Délibération 03-2021 : Assurance Statutaire La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer pour les agents de la commune. Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 04-2021 : Pose d'un miroir routier rue Grande : Délibération adoptée avec 6 voix « pour » et 5 voix « contre » pour la pose d'un miroir sur la RD 67 au carrefour de l'impasse du 19 mars. Nécessite l'accord explicite des habitants à l'origine de la demande pour la mise en place obligatoire du panneau « STOP.

Délibération 05-2021 Compte Administratif 2020 :

Réalisation de l'exercice : section Fonctionnement Dépenses : 166 861.24 / section de fonctionnement Recettes : 178 387.29 / Réalisation de l'exercice : section Investissement Dépenses : 90 731.54 / section Investissement Recettes : 74 968.60

Reports de l'exercice N-1 en section de Fonctionnement Recettes (002) : 203 511.25

Reports de l'exercice N-1 en section d'Investissement Dépenses (001) : 30 728.09

Total réalisations et reports en Dépenses : 288 320.87 / en Recettes : 456 867.14

Pas de restes à réaliser à reporter en N+1

Résultat cumulé en section de fonctionnement Dépenses : 166 861.24 / en Recettes : 381 898.54 / Résultat cumulé en section Investissement Dépenses : 121 459.63 / en recettes : 74 968.60

Total cumulé en Dépenses : 288 320.87 / en Recettes : 456 867.14

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 06-2021 : Affectation des résultats:

Reports : Déficit reporté de la section Investissement N-1 : -30 728.09€ /Excédent reporté de la section de Fonctionnement N-1 : 203 511.25€

Soldes d'exécution : Déficit en investissement : - 15 762.94€ / Excédent en fonctionnement: 11 526.05€

Restes à réaliser : En dépenses: 0,00€ / En recette : 0,00€

Compte 1068 : : 46 491.03€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 168 546.27€

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 07-2021 : Compte de Gestion 2020 : La délibération portant approbation du compte de gestion 2020 est adoptée à l'unanimité

Délibération 08-2021 : Demande de fonds de concours placards administratifs de la mairie Devis par l'entreprise MALCHIODI de 9 150 euros HT et de 10 980.00 euros TTC. Délibération de demande de fonds de concours adoptée à l'unanimité.

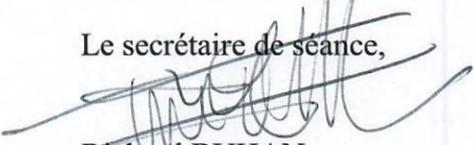
Délibération 09-2021 : Remboursement des frais pour l'hébergement du site internet de la mairie : La délibération portant le remboursement de 86.26 euros avancés par un élu pour la création du site internet de la commune et son hébergement est adoptée à l'unanimité.

Délibération 10-2021 : Gratification du stagiaire pour la création du site internet : La délibération portant gratification du stagiaire qui aura créé le site internet de la commune est adoptée à l'unanimité.

Délibération 11-2021 : Stationnement taxi : La délibération portant création d'un dépose minute pour un taxi dans la commune d'EPIEDS est adoptée à l'unanimité.

Délibération 12-2021 : Travaux SIEGE rue de la Forêt : La délibération portant convention pour enfouissement des lignes est adoptée à l'unanimité. Participation évaluée en dépense d'investissement (DP et EP) : 45 416.66 euros et en dépenses de fonctionnement (FT) : 19 583.33 euros

Le secrétaire de séance,


Richard BUHAN

Le Maire,


Ketty REVEL
